

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 1

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

La Suisse condamnée pour une violation des Droits de l'Homme

Pour la première fois, la Suisse a été condamnée par le Comité des ministres à Strasbourg pour violation de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Le fait que des membres de l'armée puissent décerner des peines privatives de liberté sans passer par un juge indépendant viole l'article 5, paragraphe 4 de la Convention, indique le secrétariat à Strasbourg.

Cette condamnation vient ainsi donner raison au soldat Herbert Eggs. Ce dernier s'était vu infliger par un officier instructeur cinq jours d'arrêts de rigueur pour avoir passé outre à l'interdiction de sortie en ville. Le commandant d'école avait confirmé la sanction, mais Eggs avait recouru auprès de l'auditeur en chef qui avait été du même avis que ses collègues. Sans se décourager, Eggs avait alors demandé au Conseil fédéral d'ouvrir une enquête pénale contre le brigadier. Nouveau refus confirmé par le Tribunal fédéral. Mais avant de s'adresser au Conseil fédéral, Eggs avait déposé une plainte devant la Commission européenne des Droits de l'Homme qui l'avait jugée recevable.

Il faut souligner cependant qu'entre-temps est intervenue en Suisse une révision du Code pénal et de sa procédure pénale

militaire. Une nouvelle disposition permettra désormais de faire contrôler la légalité d'une sanction disciplinaire privative de liberté, en dernière instance par un tribunal militaire, en l'occurrence un tribunal de division. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1980. (A.T.S.)

L'Ambassadeur Jolles déclare La vocation humanitaire de la Suisse de moins en moins crédible

« La santé de l'économie suisse est satisfaisante » mais son évolution dépend en grande partie du développement futur de l'économie mondiale », tels ont été en substances les propos tenus par M. P.-A. Jolles, directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, au cours d'une conférence donnée à Yverdon, en présence notamment des conseillers d'état C. Perey et E. Debetaz. M. Jolles a également souligné que nos partenaires comprenaient de moins en moins que le pays ayant le plus haut revenu après le Koweit soit en queue des pays qui accordent de l'aide aux pays pauvres.

Bulletin de santé de l'économie suisse : « satisfaisant »

La récession de 1975 et les turbulences monétaires de 1978 (appréciation moyenne du franc de 23 % par rapport aux autres monnaies) ont durement touché

l'industrie d'exportation suisse, cependant l'état a su résister au courant protectionniste, et l'avenir lui a donné raison, a déclaré M. Jolles, car une accalmie de 12 mois sur le marché des changes a suffi pour faire repartir nos exportations, et l'économie suisse est sortie renforcée de ces épreuves. Les perspectives d'avenir sont toutefois difficiles à établir, a ajouté le directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures, car elles dépendent en grande partie du taux de croissance de l'économie mondiale, des prix du pétrole (ils ont augmenté de 60 % depuis le début de l'année), de l'évolution du secteur financier et monétaire des différentes politiques douanières de nos partenaires et des tensions nord-sud. L'avenir dépend donc en grande partie de facteurs économiques extérieurs, que nous ne pouvons influencer que par notre participation aux organisations internationales, a conclu M. Jolles.

Aide suisse au tiers monde insuffisante

Nos partenaires ont de plus en plus de peine à comprendre que la Suisse, qui a un revenu par habitant le plus élevé du monde après le Koweit, se situe en queue des pays qui accordent de l'aide aux pays en voie de développement. M. Jolles a fait allusion au rejet par le souverain d'un prêt de l'I.D.A. (international development association) en 1976. A cause de la trop petite part que nous accordons aux pays pauvres, notre crédibilité devient sujette à caution selon M. Jolles.

Répondant à une question d'un auditeur, M. Jolles a déclaré qu'il n'y avait plus aucune raison valable pour s'opposer à l'entrée de la Suisse à l'O.N.U.,

car tous les pays, y compris les neutres, en font partie. Il s'est par contre montré beaucoup plus réservé quant à une adhésion de la Suisse à la communauté économique européenne, qui présenterait selon lui le désavantage de devoir sacrifier notre agriculture et ne nous permettrait plus de contингenter l'accès de notre pays aux travailleurs immigrés. (A.T.S.)

Pour une meilleure compréhension entre la Suisse et le monde arabe

Le secrétaire général de la ligue arabe, M. Chedli Klibi, a reçu à Tunis l'ambassadeur de Suisse en Tunisie, M. Heinz Langenbacher, avec lequel il s'est entretenu des relations de la Suisse avec le monde arabe. Comme l'a déclaré l'ambassadeur à l'A.T.S., on a reconnu des deux côtés qu'il y avait beaucoup à faire pour une meilleure connaissance et une meilleure compréhension entre la Suisse et le monde arabe. Le diplomate a indiqué qu'il y avait de nombreuses possibilités de coopération entre la Suisse et le monde arabe, notamment en matière culturelle universitaire et dans le domaine de radio télévision. « En effet, a-t-il dit, nous avons en Suisse des structures libérales très ouvertes aux contacts ». (A.T.S.)

De nouveau un ambassadeur d'Algérie en Suisse

Il y a de nouveau un ambassadeur d'Algérie en Suisse. En effet, M. Rachid Haddad, ambassadeur de la République algérienne démocratique et populaire, a été reçu au Palais fédéral, par le président de la Confédération, M. Hans Huerlimann, et par notre ministre des affaires étrangères, M. Pierre Aubert. De ce fait, le poste de

chef de la mission algérienne qui était inoccupé depuis 1974 est de nouveau pourvu. M. Rachid Haddad, qui résidera à Berne, a remis ses lettres de créances en même temps que le nouvel ambassadeur de la République du Kenya, M. Shadrack Kiptenal, qui réside à Londres.

La vacance à l'ambassade d'Algérie était due au litige qui opposait l'Algérie à la Suisse au sujet du trésor de guerre du F.L.N. La Suisse s'efforçait depuis longtemps de normaliser ses relations avec l'Algérie. Il y a quelque temps, le différend pouvait être réglé grâce à l'accord qui a été signé à Genève entre l'Algérie et la banque commerciale arabe (B.C.A.) et par lequel la banque est remise à l'Etat algérien. La majorité des actions avait été acquise, à l'époque, en échange d'une partie du trésor que détenait Mohammed Khider, trésorier du F.L.N., assassiné à Madrid en 1967. (A.T.S.)

Swissair et C.F.F. : nouveau système d'enregistrement des bagages

Des représentants de Swissair et des C.F.F. ont présenté à Berne le nouveau système d'enregistrement des bagages « fly luggage ». Dans les gares de Coire, Arosa, Davos Dorf, Davos Platz, Saint-Moritz, Grindelwald, Interlaken est et ouest, Muernen et Wengen, les passagers d'un vol Swissair partant de l'aéroport de Kloten pourront faire directement enregistrer leurs bagages. Il leur suffira de présenter leur billet d'avion au guichet de la gare et de payer un montant unique de 5 F par bagage. Leurs bagages seront directement acheminés vers l'aéroport, et ils seront transportés dans le même avion que le voyageur. (A.T.S.)

Médaille officielle des CFF

Les chemins de fer fédéraux suisses vendent depuis le 15 novembre 1979, dans leurs bureaux de change, les médailles officielles commémorant le centenaire du percement du St-Gothard. La médaille, créée par Hans Schilter (Goldau), présente à l'avers l'un des 2 480 ouvriers ayant travaillé au tunnel. Au revers, côté texte, figure un dessin technique de la locomotive à vapeur C 5/6, remorquant les trains de marchandises. Les médailles d'or, tirées à 75 exemplaires, ont été épuisées à la souscription. En ce qui concerne les 7 000 médailles d'argent, précise le communiqué, la moitié de celles-ci ont été également écoulées en souscription et le solde est offert désormais au prix de 23 F pièce. (A.T.S.)

P.T.T. : Un nouveau service à la clientèle Le « post pac »

Depuis le 1^{er} novembre, les P.T.T. font l'essai, en Suisse romande, d'une nouvelle prestation à la clientèle : le « post pac ». Il s'agit d'emballages tout prêts à l'aide desquels on peut très facilement faire un paquet. Ils se présentent sous la forme de cartons ondulés de couleur jaune placés avec du papier collant et de la ficelle, dans un sac en plastique. En un tourne-main, les éléments de la boîte sont assemblés, le papier collant est fixé et la ficelle serrée. Même l'emplacement de l'adresse est imprimé au bon endroit. Cet emballage préfabriqué existe en quatre grandeurs différentes. On peut obtenir aussi un emballage spécial pour une bouteille. Faire des paquets n'est plus qu'un jeu d'enfant. L'emballage préfabriqué est en vente à un prix très avantageux dans tous les bureaux de poste

des arrondissements postaux de Genève, Lausanne et Neuchâtel. Il peut aussi être acheté dans les papeteries de Suisse romande. Pour cet essai de prestation, les P.T.T. ont déjà commandé 250 000 unités qui sont offertes à des prix allant de 1,20 à 2 F selon la grandeur. La confection des garnitures a été confiée à quatre ateliers suisses pour handicapés : soit les Ateliers de la Prairie à Lausanne, Invalida à Saint-Gall, les « Entgiederungswerkstaette » à Schattdorf et les « Vereinigte Blindenwerkstaette » à Berne. C'est grâce à une étude de marché que les P.T.T. ont décidé de préparer cette nouvelle prestation, qui rendra certainement de grands services durant la période des fêtes. S'il rencontre la faveur du public, l'essai sera peu à peu étendu à d'autres régions de la Suisse au cours de l'année 1980. (A.T.S.)

Pour le droit de vote des étrangers en Suisse sous certaines conditions

Pour la Fédération des colonies libres italiennes en Suisse (Fclis), une partie des étrangers vivant en Suisse devrait pouvoir obtenir le droit de vote et d'éligibilité en matière cantonale et communale et participer à la solution des problèmes des étrangers.

Dans ce but, la Fclis a décidé au cours de sa dernière assemblée de lancer des pétitions dans différents cantons.

La Fclis est d'avis que les problèmes nés de la présence durable en Suisse d'un grand nombre d'étrangers ne doivent pas être résolus sur les seuls plans humains et des chiffres. Il faut aussi en tirer les nécessaires conséquences politiques. Un séjour d'au moins cinq ans en Suisse et d'un an dans un canton particulier devrait assurer aux étrangers le droit de

vote et d'éligibilité. En outre, des représentants des travailleurs immigrés devraient pouvoir participer directement aux institutions qui s'occupent des problèmes des étrangers en Suisse. (A.T.S.)

5 000 litres d'eau chauffée par jour grâce à l'énergie solaire

Depuis juillet 1978, l'eau qui alimente la cantine de l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs à Wuerenlingen, dans le canton d'Argovie est chauffée grâce à l'énergie solaire. L'installation de captage de cette énergie fournit quotidiennement 5 000 litres d'eau à 85 degrés centigrades, et la somme d'énergie solaire a atteint l'an dernier 35 000 kwh, ce qui correspond à 14 000 litres de fuel brûlés pour chauffer la même quantité d'eau avec un taux de rendement de la chaudière 25 % seulement. Pendant la première année d'exploitation l'installation a démontré des qualités et permet de recueillir en outre de précieuses expériences, comme le précise dans le dernier service de presse du forum suisse de l'énergie, M. J.-N. Suter de l'Institut fédéral en question.

L'installation comprend deux surfaces de captage de 100 m² chacune, trois réservoirs de 5 000 litres chacun, deux échangeurs de chaleur et des pompes avec les appareillages de commande.

Comme prévu, le taux de rayonnement solaire en été est proche de 100 %. Il a été démontré toutefois qu'une récupération systématique, le soir, de la chaleur contenue dans les circuits du capteur permet d'améliorer sensiblement le rendement de l'installation. Etant donné que les couches de brouillards hivernales sur le plateau suisse retiennent une part essentielle du rayonnement so-

laire, le rendement annuel moyen d'une telle installation, la part du solaire dans la consommation énergétique globale est estimé à 60 % environ. (A.T.S.)

De l'eau gaspillée par centaines de millions

MM. Raymond Pitter, journaliste à « La Tribune le Matin », et Enrico Mancini ont inventé un procédé qualifié de révolutionnaire dans le domaine sanitaire et propre à réaliser d'importantes économies d'eau. Le brevet, testé à l'Ecole Polytechnique fédérale et déposé au bureau de la propriété intellectuelle, a été présenté à Lausanne. En bref, il s'agit d'un nouveau type de douche qui, par un mélange plus régulier de l'eau chaude et de l'eau froide, devrait permettre d'économiser plusieurs centaines de millions de francs en Suisse chaque année et d'éviter un gaspillage d'eau et de chauffage.

Selon les calculs des inventeurs, leur appareil permettrait aux six millions de Suisses de réduire de moitié leur consommation d'eau chaude de douche, soit de 120-150 millions de litres par jour environ. A un demi-centime le litre en moyenne, cela représenterait une économie d'un demi-million à un million de francs par jour. Ce nouvel appareil « waterstop », qui sera mis sur le marché avant la fin de l'année, ne coûtera que dix francs de plus qu'un appareillage de douche ordinaire. Techniquement, il s'agit d'une douche à main comprenant un dispositif obturateur incorporé à la poignée, dispositif se présentant sous la forme d'un cylindre fixé dans un trou transversal et percé de deux trous correspondant au conduit par lequel l'eau s'écoule en direction de la pomme de douche. Le principe est un peu

semblable à celui de l'air qui passe dans une flûte. Un système de clapets évite d'avoir à préparer à maintes reprises le mélange d'eau chaude et froide et rend inutiles de nombreux écoulements dans la baignoire.

(A.T.S.)

Expériences du « Téléphone-détresse » l'enfant, cet incompris

La Fondation « Téléphone pour enfants en détresse » d'Aefligen (Be) a inauguré officiellement sa nouvelle centrale en offrant la possibilité à toute personne de la visiter lors d'une journée portes ouvertes.

La centrale, installée dans un trois-pièces, fonctionne grâce au travail de trois personnes : un couple qui est à l'origine de l'institution et un ancien directeur de home pour enfants. Depuis sa création, voici un an et demi, 20 000 appels téléphoniques ont été enregistrés. Cela signifie environ 30 appels par jour, chiffre qui prouve combien les enfants ont besoin de pouvoir s'adresser à quelqu'un dans leur détresse. En effet, les institutions, personnalités, particuliers travaillant directement avec les enfants prennent de plus en plus conscience de l'importance et du bienfait de cette centrale.

Celle-ci fonctionne 24 heures sur 24, et il y a en moyenne 4 appels chaque nuit. Ce nombre d'appels démontre la nécessité d'une telle centrale. 80 % des appels sont anonymes et 20 % de jeunes donnent leur nom et peuvent ainsi être suivis à plus ou moins long terme.

Les problèmes auxquels font face ces enfants sont : tortures psychologiques, problème d'amitié, problèmes familiaux, école, tentatives de suicide, drogue, alcool, etc.

M. Peyer, initiateur du projet, reçoit également un courrier

imposant d'enfants en détresse. Les cas les plus urgents et délicats sont traités par des juristes, enseignants, assistants sociaux, psychologues, qui collaborent avec le centre. D'autre part, le centre met à disposition des lits pour une ou plusieurs nuits, ou des enfants peuvent passer par exemple un week-end seuls, hors de leur famille.

Il est important de constater que l'appel téléphonique est souvent un premier contact entre l'enfant et une personne qui essaie de l'aider. A partir d'un certain stade, le contact téléphonique doit être remplacé par un contact personnel. Après la visite, il est décidé si l'enfant sera suivi par un psychologue ou une autre personne. Le centre délègue la responsabilité à des personnes pouvant résoudre le problème spécifique de l'enfant.

Notre société hostile aux enfants rend ce genre d'institutions de plus en plus indis-

pensables. Des centrales pour enfants en détresse existent également en Suisse romande : Lausanne, Genève et Nyon. Pour le Tessin, la centrale d'Aefligen travaille en collaboration avec un juriste et une collaboratrice. Il est évident qu'une telle centrale fonctionnant avec trois personnes nécessite des fonds. L'année internationale de l'enfant n'a hélas pas amené d'autres institutions à collaborer avec la centrale d'Aefligen. La fondation désire rester indépendante et accroître le nombre de ses membres qui, à travers leurs cotisations, devraient pouvoir financer la centrale. Le nombre actuel de 150 membres est insuffisant. Il faudrait environ 500 membres pour résoudre les problèmes financiers.

C'est pourquoi une action a démarré cet automne ayant pour but de faire connaître à un large public cette fondation et de convaincre de la nécessité de son existence. (A.T.S.)



RACCORDS ROBINETTERIE EN FONTE MALLÉABLE

RACCORDS ROBINETTERIE EN MATIÈRE PLASTIQUE

MACHINES A FILETER ET A TRONÇONNER

MACHINES A GRENAILLER

MACHINES OUTILS

(TOURS CN - TOURS A COPIER - DRESSEUSES)

RACCORDS A BAGUE DE SERRAGE SERTO

(Programmes en plastique, cuivre, acier et inox)

LAVABOS FONTAINES ROMAY

Georges Fischer S.A.

14, Rue Froment, 75011 PARIS

Tél. : 355.39.93

Télex : 230922